



Paris, le 11 juillet 2025

Objet : DGCCRF – communiqué de presse

Madame Véronique LOUWAGIE
Ministre déléguée chargée du
Commerce, de l'Artisanat, des Petites
et Moyennes entreprises et de
l'Economie sociale et solidaire
139, rue de Bercy
750572 PARIS Cédex 12

Madame la Ministre,

Le 9 juillet dernier, la DGCCRF a publié un communiqué de presse intitulé « *Vin : la DGCCRF mobilisée pour la protection des consommateurs et des producteurs français* ».

Cette communication, mal maîtrisée, jette l'opprobre sur notre secteur alors même que celui-ci est déjà en grande difficulté. Il suffit pour s'en convaincre, de regarder un bref échantillon des titres de la presse à la suite de cette publication :

- France Info : [Fraude dans le domaine du vin : 30% des producteurs ont des pratiques œnologiques déloyales](#) ;
- Les Echos : [Ajout d'eau, champagne remplacé par du mousseux... Fraudes et anomalies en série chez les professionnels du vin](#) ;
- RTL : [Fraude massive dans la filière vin : jusqu'à 40% des établissements concernés.](#)

Certes, la DGCCRF n'est pas responsable des titres de la presse. En revanche, elle ne peut pas ignorer le fait que les médias ont une vision simplificatrice et accrocheuse, qui rend nécessaire une communication très cadrée, pour donner la juste perspective. Ce n'est malheureusement pas le cas ici et nous le regrettons très vivement :

- En mélangeant les sujets de contrôle, notamment sur les activités de la GD ou de la restauration, à celles des acteurs – vignobles et maisons – de la filière vitivinicole, vous faites peser sur nous tout le poids de ces déclarations, y compris celles pour lesquelles ils n'ont aucune responsabilité. Les titres reflètent cette situation ;

- Le communiqué de presse fait état de 7 800 établissements contrôlés, dont seulement 1 600 de la filière (20%). Dans ce cas, comment se fait-il que ce que retient la presse est la fraude chez les vigneron et les maisons de la filière alors que l'essentiel des contrôles menés semble l'avoir été dans la distribution, c'est-à-dire en dehors de notre filière ?
- Par ailleurs, si la presse ne retient que le chiffre de 30 à 40 % de fraudes, c'est que le message n'est pas le bon. En effet, anomalie ne signifie pas nécessairement fraude et à l'arrivée, ce sont une vingtaine d'amendes administratives et 150 procédures pénales concernant les pratiques les plus graves qui sont initiées. C'est-à-dire 90% de cas (sur un échantillon ciblé et non représentatif) qui n'entraînent pas de sanctions engagées par l'Administration. Il convient également de rappeler que les contrôles opérés par les fraudes sont des contrôles « ciblés » ; la DGCCRF dispose déjà, a priori, de fortes suspicions en amont du contrôle, ce qui rend toute extrapolation à la fois erronée et préjudiciable.
- Enfin, une bonne partie des « fraudes recensées » concerne en réalité des non-conformités d'étiquetage mineures. Au-delà de cet abus de langage, nous tenons à rappeler à l'administration que la filière viticole attend depuis plus de cinq ans la publication d'un guide d'étiquetage qui lui est spécifiquement destiné.

Notre filière n'a jamais remis en cause la nécessité des contrôles : tous les opérateurs – récoltants, caves coopératives, négociants et négociants vinificateurs – ont besoin de conditions de concurrence loyales et de conforter la confiance des consommateurs dans les produits qui leur sont proposés.

En revanche, il n'est pas acceptable que la communication émanant des services de contrôle aboutisse dans les faits à passer l'idée de simpliste de « tous fraudeurs ». Ces chiffres sont à rapporter à un échantillon de 1 600 acteurs, ciblés par la DGCCRF, avec un taux d'anomalie qui n'est absolument pas extrapolable à la filière ! Peut-être que telle n'a pas été l'intention de la DGCCRF. Mais cela ne peut suffire : si le choix est fait de communiquer, alors cette communication doit être maîtrisée dans le message et dans sa restitution par les médias. A défaut, mieux vaudrait s'en abstenir.

Certains que vous saurez veiller à ce que ce type de communication ne se reproduise pas à l'avenir,

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.



Stéphane HERAUD
Président de l'AGPV



Jérôme BAUER
Président de la CNAOC



Bernard FARGES
Président du CNIV



Gérard BANCILLON
Président de la
Confédération des vins
IGP de France



Jérôme DESPEY
Président de la
Commission viticole
FNSEA



Jérôme PERCHET
Président de la FFVA



Michel CHAPOUTIER
Président de l'UMVIN



Joël BOUEILH
Président des Vignerons
Coopérateurs de France



Jean-Marie FABRE
Président des Vignerons
Indépendants de France

Copie : Madame Annie GENEVARD- Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Madame Sarah LACOCHE – Directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes -DGCCRF)